



CHRISTIAN GAVALDA, JEAN STOUFFLET

DROIT

COMMERCIAL

2 – Chèques et effets de commerce

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

THÉMIS

COLLECTION DIRIGÉE PAR MAURICE DUVERGER

DROIT

CHRISTIAN GAVALDA

*Professeur de Droit commercial et bancaire
à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne*

JEAN STOUFFLET

*Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences politiques
de l'Université de Clermont-Ferrand I
Doyen honoraire de la Faculté*

Droit commercial

2 / Chèques et effets
de commerce

Dr 206 II (15)



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

INTRODUCTION	17
1 / <i>Définition des effets de commerce</i>	17
1. Négociabilité	19
2. Objet monétaire	19
3. Court terme	20
4. Usage de recevoir le titre en paiement	20
2 / <i>Origine historique et rôle économique des effets de commerce</i> ..	23
3 / <i>Droit applicable aux effets de commerce</i>	28
1. Source du droit régissant les effets de commerce	28
2. Caractères du droit régissant les effets de commerce ...	31
3. Analyse juridique de la technique cambiaire	33

PREMIÈRE PARTIE

EFFETS DE COMMERCE

CHAPITRE I. — Lettre de change	39
1 / <i>Emission de la lettre de change</i>	41
1. Conditions de forme et rédaction de la lettre de change ..	41
1. Formes obligatoires de la lettre de change	42
a) Détermination des formes obligatoires	42
— Forme écrite	42
— Enonciations obligatoires	44

b) Irrégularités de forme et sanction	54
— Omission de mention obligatoire	55
— Supposition	60
2. Formalités et mentions facultatives	61
a) Emission de la lettre de change en plusieurs exemplaires originaux et établissement de copies	61
— Pluralité d'exemplaires	61
— Copies	63
b) Mentions facultatives	63
2. Conditions de fond de la lettre de change	70
1. Capacité	70
2. Pouvoirs	75
a) Représentation classique	76
b) Tirage pour compte	80
3. Consentement	82
a) Fausse signature	83
b) Altération de la lettre de change	84
4. Objet et cause	86
a) Généralités	86
b) Application de la théorie de la cause : la nullité des effets de complaisance	87
— Notion d'effet de complaisance	87
— Nullité des effets de complaisance	90
3. Rapports fondamentaux et obligations cambiaires	96
1. Existence, validité et modalités de l'obligation cambiaire et rapports fondamentaux. Principe d'indépendance ..	98
2. Influences réciproques de la lettre de change et des rapports fondamentaux	100
a) Effets de l'émission ou de l'endossement de la lettre de change sur les rapports fondamentaux	100
— Survie du rapport fondamental	100
— Modification des conditions de mise en œuvre du rapport fondamental	101
b) Influence des rapports fondamentaux sur les obligations cambiaires	102

2 Circulation de la lettre de change	103
1. Transmission des droits attachés à la lettre de change.	
Endossement translatif	104
1. Conditions de l'endossement translatif	105
a) Forme de l'endossement translatif et contenu de la formule d'endossement	105
b) Conditions de fond de l'endossement translatif ...	108
— Conditions requises de l'endosseur	109
— Conditions requises de l'endossataire	114
c) Rôle de l'endossement dans la transmission de la lettre de change	116
2. Effets de l'endossement translatif	118
a) Effet translatif de l'endossement	119
b) Obligation de garantie de l'endosseur	122
c) Inopposabilité des exceptions	124
— Généralités	124
— Exceptions auxquelles s'applique le principe d'inopposabilité	126
— Conditions auxquelles doit répondre le porteur pour bénéficiaire de l'inopposabilité des exceptions.	130
— Débiteurs cambiaires à l'égard desquels l'inopposabilité des exceptions peut être invoquée	143
3. Endossement translatif après échéance	143
4. Transmission simplifiée des droits cambiaires prévue par l'ordonnance du 28 septembre 1967	146
2. Affectation en garantie de la lettre de change : endossement pignoratif	148
1. Conditions de l'endossement pignoratif	149
2. Effets de l'endossement pignoratif	150
3. Autres modes d'affectation en garantie des lettres de change	152
3. Désignation d'un mandataire pour le recouvrement de la lettre de change. Endossement de procuration	154
1. Conditions de l'endossement de procuration	155
2. Effets de l'endossement de procuration	156
3. Validité du mandat de recouvrement par acte séparé.	158

3 / <i>Acceptation de la lettre de change</i>	159
1. Cas où la formalité de l'acceptation est obligatoire	159
1. Du caractère facultatif ou obligatoire de la présentation à l'acceptation	160
a) Cas où la présentation à l'acceptation est obligatoire pour le porteur.....	160
b) Cas où la présentation à l'acceptation est interdite.	161
2. Du caractère facultatif ou obligatoire de l'acceptation.	163
2. Conditions de l'acceptation	164
1. Conditions de forme de l'acceptation	164
a) Modalités de la présentation à l'acceptation	164
b) Formes dans lesquelles l'acceptation est donnée ..	166
c) Constatation du défaut d'acceptation	168
2. Conditions de fond de l'acceptation	169
3. Effets de l'acceptation et du défaut d'acceptation	172
1. Effets de l'acceptation	172
a) Effets de l'acceptation dans les rapports entre l'accepteur et un tiers porteur	172
b) Effets de l'acceptation dans les rapports entre l'accepteur et le tireur	173
2. Conséquences du défaut d'acceptation	175
4. Acceptation par intervention	175
1. Conditions de l'acceptation par intervention.....	175
2. Effets de l'acceptation par intervention	176
4 / <i>Garantie du porteur de la lettre de change</i>	177
1. Provision de la lettre de change.....	178
1. Notion de provision et constitution	179
a) Détermination des valeurs pouvant former la provision	179
b) Conditions de constitution de la provision	181
c) Preuve de la constitution de la provision	182

2. Droits du porteur de la lettre de change sur la provision.	184
a) Conditions du transfert de la provision au porteur.	185
b) Consistance des droits transmis au porteur.....	187
c) Intérêts pour le porteur de l'acquisition de la provision	190
2. Garantie solidaire des signataires de la lettre de change..	192
3. Aval	194
1. Conditions de l'aval	195
a) Conditions de fond	195
b) Forme de l'aval.....	197
— Aval donné sur la lettre de change	197
— Aval par acte séparé	200
2. Effets de l'aval.....	203
a) Effets de l'aval dans les rapports entre l'avaliseur et le porteur	204
b) Effets de l'aval dans les rapports entre l'avaliseur et les débiteurs cambiaires autres que le débiteur garanti	207
c) Effets de l'aval dans les rapports entre l'avaliseur et le débiteur garanti	208
4. Garantie de la lettre de change au moyen des sûretés du droit commun	210
5 / <i>Paiement de la lettre de change et extinction des obligations cambiaires</i>	211
1. Justification des droits du porteur et contrôle par le tiré.	212
2. Présentation de la lettre de change au paiement	214
1. Caractère obligatoire de la présentation au paiement.	214
2. Date de la présentation au paiement	215
3. Lieu de la présentation au paiement	216
4. Sanctions des obligations du porteur quant à la présentation de la lettre de change	217
5. Recouvrement d'une lettre de change par un mandataire	217
3. Conditions dans lesquelles est réalisé le paiement de la lettre de change	218
1. Caractère impératif de l'échéance	218
2. Modes de paiement de la lettre de change	219

3. Monnaie de paiement et conversion des monnaies ...	220
4. Paiement partiel	221
5. Paiement des lettres de change domiciliées chez un tiers	221
6. Preuve du paiement de la lettre de change	223
4. Paiement par intervention	224
5. Paiement en cas de dépossession involontaire du porteur	225
1. Détermination de l'ayant droit au paiement de l'effet perdu ou volé	226
a) Règlement du conflit entre porteur dépossédé et porteur actuel	226
b) Paiement du porteur dépossédé quand le porteur actuel ne se présente pas	229
2. Conditions d'obtention d'un duplicata par le porteur dépossédé	230
6. Opposition au paiement, saisie et mise sous séquestre de la lettre de change	231
7. Défaut de paiement de la lettre de change. Recours cambiaux	233
1. Conditions d'exercice des recours cambiaux	234
a) Cas d'ouverture des recours cambiaux	234
b) Constatation du non-paiement. Protêt	235
— Cas où il y a lieu à établissement d'un protêt	235
— Délai d'établissement du protêt	237
— Conditions d'établissement et forme du protêt	238
— Conservation du protêt et publicité	239
c) Nécessité d'acquitter le droit de timbre	240
2. Forme des recours cambiaux	240
a) Recours du porteur contre les garants	240
— Information des garants	240
— Mise en œuvre de la garantie	242
b) Action récursoire du garant qui a payé la lettre de change	244
3. Perte de ses recours par le porteur négligent	245
a) Définition du porteur négligent	246
b) Déchéances encourues par le porteur négligent ...	246

8. Prescription des actions cambiales	247
1. Obligations soumises à la prescription abrégée	248
2. Régime de la prescription abrégée	249
3. Effets de la prescription abrégée	252
6 / <i>Lettre de change relevé</i>	253
1. La lettre de change relevé papier	255
1. Emission de la lettre de change relevé	255
2. Circulation du titre	257
3. Paiement de la lettre de change relevé	258
2. La lettre de change relevé magnétique	260
CHAPITRE 2 ^e — <i>Billet à ordre</i>	269
1 / <i>Emission du billet à ordre</i>	271
1. Conditions de forme et rédaction du billet à ordre	271
1. Formes obligatoires du billet à ordre et sanctions ...	271
2. Formalités et mentions facultatives	274
2. Conditions de fond du billet à ordre	275
2 / <i>Paiement du billet à ordre</i>	275
1. Forme du paiement du billet à ordre	275
2. Droits du porteur	276
3. Défaut de paiement et conséquences	278
CHAPITRE 3. — <i>Warrants</i>	280
1. Warrants généraux	282
2. Warrants dits spéciaux ou à domicile	288
1. Warrant agricole	289
2. Warrant hôtelier	290
3. Warrant industriel	290
4. Warrant pétrolier	292
CHAPITRE 4. — <i>Factures et bordereaux transmissibles</i>	294
1. Emission de factures protestables	296
2. Circulation des factures protestables	300
3. Paiement des factures protestables	303

CHAPITRE 5. — Titres non cambiaires	306
1. Titres non cambiaires à ordre ou au porteur	306
1. Titres à ordre	307
2. Titres au porteur. Billets au porteur	310
2. Ordres de virement et mandats (rouges et bleus) de la Banque de France	312
3. Titres universels de paiement (TUP)	315
CHAPITRE 6. — Droit international des effets de commerce	318
1. Conflits de loi concernant les effets régis par la convention internationale de 1930	320
1. Formation des engagements cambiaires	321
a) Conditions de forme	321
b) Conditions de fond	323
c) Sanction des règles de formation de l'engagement cambiaire	324
2. Statut et contenu des obligations cambiaires	324
3. Exécution des obligations cambiaires	326
a) Paiement	326
b) Recours cambiaires	328
c) Prescription des obligations cambiaires	329
2. Conflits de loi concernant les effets non régis par la convention internationale de 1930	330

DEUXIÈME PARTIE

CHÈQUE

CHAPITRE 1. — Généralités	335
1. Fonctions du chèque	335
2. Politique législative de diffusion du chèque	340
3. Nature juridique du chèque	343
CHAPITRE 2. — Création du chèque	351
1. Conditions générales de création et d'émission des chèques ordinaires	351

2. Garanties conventionnelles du chèque	368
1. Aval	368
2. Visa	369
3. Certificat du chèque	370
3. Chèque barré	372
4. Provision	376
1. Modes de constitution de la provision	376
2. Preuve de la provision	383
3. Propriété de la provision	384
4. Sanctions du défaut de provision	393
CHAPITRE 3. — Circulation du chèque	395
1. Transmission du chèque	396
1. Formes de l'endos de chèque	397
2. Régime de l'endossement	399
— Endos translatif	399
— Endos de procuration	404
2. Règlement par chèque	411
CHAPITRE 4. — Paiement du chèque	419
1. Présentation au paiement et obligations du banquier réglant le chèque	419
1. Présentation au paiement et acquit du chèque	419
2. Les obligations et la responsabilité éventuelle du tiré lors du paiement du chèque	426
2. Obligations nouvelles du banquier tiré (loi 3 janvier 1975).	434
1. Les obligations légales de garantie de certains chèques par le banquier tiré (art. 73 et art. 73-1 et 2, d.-l. 1935).	435
— La garantie des chèques égaux ou inférieurs à 100 F (garantie forcée des « petits chèques » (art. 73-1, d.-l. 1935)	435
— La garantie des chèques délivrés par le banquier en infraction à la réglementation garantie par « crédit sanction » (art. 73 d.-l.)	437

2. Enregistrement de l'incident de paiement	438
3. Injonction	439
3. Refus de paiement du tiré	441
1. Refus de paiement justifié	441
— Les oppositions au paiement du chèque	441
— Nécessité de dresser un protêt en cas de refus de paiement justifié par l'insuffisance ou l'absence de provision	447
— Devoir d'informer du non-paiement et de retourner le titre	451
2. Refus de paiement injustifié	452
3. Recours du porteur impayé (ou du garant solvens) ..	453
— Déchéance du porteur négligent (art. 40, d.-l. 1935)	454
— Prescription des recours cambiaires	457
— Survie du rapport fondamental à la déchéance et à la prescription	459
— Action d'enrichissement injuste en cas de déchéance ou de prescription de l'action cambiaire (art. 52, al. 4, d.-l.)	459
4. Interdiction d'émettre des chèques	461
1. La faculté de régularisation (art. 11 à 13, d. 1975) ..	461
2. Interdiction bancaire d'émettre des chèques	464
3. Interdiction judiciaire d'émettre des chèques	469
CHAPITRE 5. — Régime pénal du chèque	473
1. Infractions du tireur concernant la provision	476
1. Délit d'émission de chèque sans provision (art. 66-1 ^o , d.-l. 1935, mod. par loi 1975)	476
2. Retrait de la provision (art. 66-1 ^o , d.-l. 1935)	481
3. Délit de défense injustifiée du tireur (art. 66-1 ^o , d.-l.) ..	482
4. Élément moral des délits du tireur concernant la provision	483
5. Poursuites et peines	487
6. Tirage de chèques interdits (art. 69, d.-l. 1935)	489

2. Délits du porteur	490
1. La réception ou l'endos en connaissance de cause d'un chèque sans provision (art. 66-2 ^o , d.-l. 1935)	491
2. Délit de falsification ou de contrefaçon de chèque (art. 67, d.-l. 1935, mod. loi 1975)	493
3. Délit de fractionnement des paiements par petits chèques (art. 37, d.-l. 1975)	495
3. Infractions commises par le tiré	496
1. Fausse indication du tiré sur la provision (art. 72-1 ^o , d.-l. 1935)	497
2. Omission de diverses déclarations obligatoires	497
CHAPITRE 6. — Prévention de la délinquance et amélioration juridique de la situation des victimes de chèques sans provision	500
1. Prévention de la délinquance et les organes de surveillance ..	501
1. Rôle de la Banque de France	502
2. Devoir des confrères du banquier tiré	505
3. Mission du parquet et des autorités judiciaires	506
2. Amélioration juridique de la situation de la victime : les conséquences civiles du non-paiement	507
1. Saisie spéciale sur protêt de l'art. 57-1 du décret-loi de 1935	508
2. Action civile de la victime en cas de non-paiement du chèque	509
3. Remboursement ordonné d'office par le tribunal (art. 71, al. 2, d.-l. mod. par lois de 1972 et 1975)	519
CHAPITRE 7. — La fiscalité du chèque	521
1. Régime fiscal interne	521
2. Régime fiscal international des chèques	524
CHAPITRE 8. — Droit international du chèque	525
1. Création du chèque international	526
2. Circulation du chèque international	530
3. Paiement du chèque international	530

CHAPITRE 9. — Chèques de type spécial	532
1. Chèques à porter en compte	532
2. Le chèque ou titre restaurant	533
3. Chèque de voyage.....	535
4. Carte de garantie de chèque	539
CHAPITRE 10. — Le chèque postal	541
1. Variétés de chèque postal	543
2. Création du chèque	544
3. Circulation du chèque postal	545
4. Paiement du chèque postal.....	547
INDEX ALPHABÉTIQUE.....	554